

RÉFORME DE L'UNIVERSITÉ (« LRU »), ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES DANS LE SECONDAIRE : UNE MÊME LOGIQUE, LA NÉCESSITÉ DE SE BATTRE ENSEMBLE !

Depuis plusieurs semaines, les étudiants se battent contre la loi « libertés et responsabilités des universités », dite aussi « loi Pécresse » ou « LRU ». On entend beaucoup parler de la question des blocages, mais peu des questions de fond (cette loi étant très majoritairement rejetée par les étudiants, qu'ils soient ou non favorables aux « blocages »).

Depuis plusieurs jours, les lycéens commencent à se mobiliser contre cette loi qui les concerne eux aussi directement, puisqu'une majorité sont de futurs étudiants.

Cette question peut nous sembler éloignée de nos préoccupations actuelles (suppressions de postes, perte de pouvoir d'achat, projet de réforme de la fonction publique, retraites). Certes, les modalités d'action des lycéens font débat en salle des profs, au moment où il faut « terminer le trimestre », et à plus long terme dans la perspective des programmes que nous voulons tous « boucler ».

Pourtant, si on laisse un instant de côté cette question qui relève de leur choix, il nous faut être bien conscients que ces deux combats, celui des lycéens et le nôtre, portent sur des projets qui sont cohérents, obéissent à la même logique, très simple : faire des économies budgétaires sur le dos de l'école, au risque (assumé par le gouvernement) de rendre le système encore plus inégalitaire qu'il ne l'est actuellement, voire de rétablir une école à deux vitesses.

LA COHÉRENCE GLOBALE DES ATTAQUES CONTRE L'UNIVERSITÉ ET L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :

Dans la loi LRU...

« Autonomie budgétaire des universités » :

Les universités, qui voient leur financement public diminuer, devront trouver des ressources autrement : en faisant appel aux financements privés, en augmentant leurs frais d'inscription, etc... La mise en concurrence des universités ainsi programmée, a pour but déclaré de faire émerger quelques « grandes universités », au détriment des autres. Celles-ci seront ainsi livrées au bon vouloir d'intérêts locaux à court terme, pas nécessairement compatibles avec l'intérêt général à long terme.

Précarisation des personnels par le recours massif à des CDD/CDI à tous les postes.

Il s'agit de remplacer des fonctionnaires ayant un statut stable par des personnels recrutés sur contrat, donc en position précaire, soumis aux exigences de « rentabilité » de leur travail. Seule la masse salariale consacrée aux emplois en CDD/CDI étant limitée, pas leur nombre, la pression à la baisse des rémunérations est à redouter. En l'absence de postes de fonctionnaires et de financement récurrent suffisamment garanti, la précarité – déjà très importante dans les universités - augmentera, alors que l'expérience et la continuité sont essentiels à la qualité des services publics d'enseignement et de recherche.

Coup porté à la démocratie

Sous couvert d'efficacité, la « nouvelle université » se caractérise par la concentration des pouvoirs. Le président est investi de pouvoirs exorbitants et élu par un corps électoral singulièrement réduit (de 13 à 22 personnes). Il aura le choix des membres extérieurs au conseil d'administration, s'assurant dans tous les cas la majorité des voix.

C'est la centralisation à l'extrême, la suppression de toute gestion collégiale, la négation de toute référence sérieuse aux disciplines, au profit d'impératifs exclusivement gestionnaires et marchands.

Sélection accrue des étudiants par la procédure de « l'orientation active ».

Ce dispositif, mis en place en catimini l'année dernière, invite les universités à donner un avis préalable aux lycéens qui souhaitent s'inscrire dans telle ou telle filière. Il s'agit de dissuader les élèves de continuer leurs études faute de moyens suffisants pour leur assurer un encadrement convenable et une orientation correspondant à leur choix premier! Lors de la dernière rencontre avec le Recteur, le SNES a insisté sur le caractère socialement discriminatoire de la mesure qui sera étendue cette année (ceux qui obtempèrent sont toujours les plus défavorisés), ce que le rectorat a reconnu.

Dans le Secondaire...

Autonomie des établissements et désengagement de l'Etat : Les collèges et lycées sont déjà victimes de cette logique d'autonomie locale. Celle-ci se traduit par le désengagement financier de l'Etat, la nécessité accrue pour les établissements de chercher des financements, etc. Cette logique est centrale dans les projets de réforme de l'organisation du secondaire : elle entraîne la mise en concurrence des lycées, s'accompagne de suppressions d'options dans la logique de « bassin ». C'est un des moyens de supprimer massivement des postes.

Autonomie des établissements et nouvelle gestion des personnels : au-delà des questions financières, l'autonomie des établissements est centrale dans la politique de casse de nos métiers. Le « conseil pédagogique » incite à la définition locale des contenus enseignés (contre les programmes nationaux garants de l'égalité) ; le désengagement de l'Etat se traduit là aussi par la disparition d'options et de pans entiers de formation. Le gouvernement veut par ailleurs donner un rôle prépondérant au chef d'établissement dans la notation, donc dans la carrière des enseignants (casse du statut) ; de plus en plus de personnels sont directement recrutés par le chef d'établissement, dans des conditions souvent précaires (AED, etc.)

Coup porté à la démocratie

L'instauration du conseil pédagogique par la loi Fillon et rappelée dans la circulaire de rentrée est une première attaque: il n'es pas composé par des personnels élus par leurs pairs mais par des personnels désignés par le chef d'établissement...

Apprentissage, socle commun : un retour en arrière sur la démocratisation des études.

L'accès aux études des jeunes de milieux populaires s'est fait dans des conditions difficiles. Mais aujourd'hui, le gouvernement a clairement pour but de revenir en arrière sur cette politique, de trier les élèves et d'éliminer les plus faibles en les orientant de force au plus tôt vers la « vie active ». C'est une logique réactionnaire qui vise à réserver les études ambitieuses à une minorité de jeunes, les autres se contentant du « socle commun »

Que ce soit pour les personnels ou les élèves, que ce soit sur les questions de financement ou de statut et de métier, dans leurs logiques globales, leurs buts avoués ou non, <u>les politiques menées dans le secondaire et le supérieur obéissent aux mêmes orientations : casser le service public d'éducation, précariser les personnels, brider l'accès aux études pour tous les élèves.</u>